Paris Le 23 Septembre 2025

Compte-rendu de la réunion des personnels de direction contractuels d'Etat du 23 septembre 2025

La réunion était coprésidée par la Secrétaire générale adjointe et le Directeur général adjoint de l'enseignement et de la recherche.

Cette réunion a permis à plus d'une vingtaine de personnels de direction ACEN en attente de leur reclassement depuis plus d'un an de s'exprimer sur leur situation. Ils et elles sont membres des équipes de direction des EPL, directeurs et directrices de CFA, de CFPC (CFPPA) ou d'exploitation. Certains D1 sont venus en soutien. La réglementation indique que les postes de direction doivent être tenus par des fonctionnaires. En l'absence de candidats, l'Etat recrute et rémunère des contractuels qui sont de plus en plus nombreux sur les postes de direction des EPLEFPA.

La Secrétaire générale adjointe a invité les participants à témoigner de leur situation pour avoir le retour du terrain.

La situation d'Antibes a de nouveau été évoquée : c'est l'équipe de direction qui s'est retrouvée en première ligne et a dû raisonner l'agresseur. Cela illustre bien l'engagement au quotidien des équipes de direction.

Témoignages :
Ils ont tous déroulé des CV remarquables. Cependant, ils enchaînent les contrats précaires, sans visibilité sur leur avenir. Ils ont égrainé les difficultés et les défis auxquels ils sont confrontés, tels des chefs d'entreprise.
Ils témoignent avec émotion et pudeur de leur sentiment d'humiliation, de honte, de sidération, de colère, d'incertitude et de perte de confiance. Cela caractérise la maltraitance qu'ils ressentent.
Par ailleurs, ils décrivent leur métier très prenant, qu'ils pensent méconnu, avec beaucoup de passion.

La Secrétaire générale adjointe a salué ces témoignages de « grande valeur » qui « obligent » l'administration. Après avoir entendu la passion du métier, sa richesse au service des apprenants, elle exprime le mea culpa du ministère.
« Ce qui s'est passé ne peut pas être excusé. »

L'administration reconnait ses erreurs et son manque d'anticipation dans le traitement des dossiers.

Le sujet de la rémunération est l'irritant de court terme. Sur le long, terme il faudra parler sécurisation et parcours de carrière.

Le Directeur général adjoint de l'enseignement et de la recherche reconnait le bienfondé de ces échanges qui traduisent la passion des agents pour leur métier. Il mesure "le fossé qui s'est creusé" entre le terrain et l'administration. Il a exprimé tout le respect que la DGER a pour les agents et a assuré que la confiance devait être rétablie.

Propositions de l'administration :

- : prise en compte des fonctions de direction au MASA (100% dans la limite de 15 ans) et de formateur ou tout poste équivalent de catégorie A dans l'enseignement agricole public ou privé (2/3 de la durée dans la limite des 15 ans). Les fonctions exercées dans le secteur privé ne sont pas prises en compte.

- Base de rémunération : elle se fera exclusivement sous forme indicée. Il n'y aura donc pas de support de prime. La proposition indiciaire de réévaluation qui sera faite dans les mois qui viennent se fondera sur la rémunération de l'année 2024 (partie indiciaire + prime comprise).

- Revalorisation : La hausse moyenne individuelle devrait être portée à environ 6900 € en 2025, soit une augmentation moyenne de 18%. 65 % des agents devraient bénéficier d'une hausse supérieure à 10%.

- Mise en œuvre : les chefs de SRFD vont faire l'accompagnement. A cet effet, un document pédagogique doit être construit.

- Rétroactivité : l'administration s'était engagée à revaloriser les agents à compter du 1er septembre 2024. En réalité, ils seront réévalués à compter du 1er mars 2025.

L'administration ne souhaite pas s'engager sur un calendrier. Cette dernière rappelle qu'elle souhaite, à terme, intégrer tous les agents, fonctionnaires et contractuels, dans le statut d'emploi, mais le contexte du budget 2026 n'est pas favorable.

Pour l'intersyndicale, cet échange a permis aux agents de témoigner de leur situation, de la difficulté et la complexité de leurs missions, de leur passion pour le métier mais aussi du manque de reconnaissance.

L'intersyndicale dénonce la mise en œuvre erratique de la réévaluation des agents contractuels de l'Etat en postes de direction.

L'intersyndicale alerte sur le risque de démission de ces agents découragés et sur l'impact induit sur les établissements.

L'intersyndicale a réaffirmé qu'il serait regrettable qu'un mouvement social émerge à la rentrée des vacances de Noël, en réaction à l'absence de propositions dignes à l'attention de nos collègues contractuels concernés.

L'intersyndicale des personnels de direction